



Mobilisation communautaire et mise à jour des plans d'accessibilité

Document préparé par la Direction de l'accessibilité, août 2024

La mobilisation communautaire des personnes en situation de handicap est importante dans tous les aspects de l'élaboration et de la mise à jour de votre plan d'accessibilité.

« Rien pour nous sans nous » est un principe clé de la loi sur l'accessibilité (*Accessibility Act*). Cela signifie qu'aucune politique ou décision ne doit être prise sans la participation du ou des groupes concernés par cette politique ou cette décision. La mobilisation des personnes en situation de handicap et des organisations qui les représentent permet à votre processus de planification de bénéficier d'une expérience vécue par des personnes expertes, ce qui aidera votre plan à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

La mobilisation communautaire consiste à travailler avec des partenaires et des membres de la communauté pour façonner les décisions. Le processus de mobilisation peut aller de l'information du public dans un processus à sens unique à la consultation et au partenariat afin d'inclure divers points de vue et d'obtenir de la rétroaction et des solutions. Réfléchissez à la manière dont vous pouvez recueillir un large éventail d'idées, d'opinions et de points de vue auprès du public, de vos principaux partenaires, du personnel interne et de la direction dans le cadre de votre processus de mobilisation communautaire.

Pour plus d'information sur la mobilisation communautaire, regardez le [webinaire sur la mobilisation des personnes en situation de handicap](#) (en anglais seulement) de la Direction de l'accessibilité.

■ Questions générales de réflexion pour le processus de mobilisation de votre plan d'accessibilité

- 1. Qu'avez-vous appris de vos précédents processus de mobilisation communautaire?**
 - Réfléchissez à la réussite des processus de mobilisation communautaire précédents. Relevez les défis et la manière dont vous pourriez faire les choses différemment cette fois-ci. Déterminez ce qui a bien fonctionné et ce que vous pourriez essayer de faire à nouveau.
- 2. Quelles sont les pratiques de mobilisation que vous souhaitez utiliser?**
 - Réfléchissez à la manière dont vous pouvez impliquer la communauté de manière créative, par exemple en organisant des visites participatives des installations, des conversations sans caractère officiel, des dialogues en porte à porte et des groupes de discussion, en faisant appel à des tableaux d'idées, des sondages, des projets artistiques et des récits, en demandant la participation à des réunions et à des événements communautaires, en présentant des photographies, etc.
- 3. Que pouvez-vous apprendre des processus de mobilisation des autres organisations publiques visées par règlement (OPVR)?**
 - Échangez avec d'autres OPVR pour discuter des pratiques utilisées et des leçons tirées de la mobilisation communautaire.
- 4. Comment tiendrez-vous compte de la diversité des personnes en situation de handicap dans votre processus de mobilisation communautaire?**
 - Tenez compte de la façon dont les caractéristiques identitaires, telles que la race, le genre, l'orientation sexuelle et l'âge, se chevauchent. Veillez à adopter une approche intersectionnelle et à inclure un large éventail de personnes et d'organisations lorsque vous sollicitez la contribution à votre plan.
- 5. Qui coordonnera votre processus de mobilisation?**
 - Est-ce qu'un membre du personnel se chargera de ce travail ou ferez-vous appel à un cabinet d'experts-conseils en accessibilité?
- 6. Que ferez-vous pour vous assurer que votre processus de mobilisation est accessible?**
 - Pensez à l'accessibilité de vos communications, de vos processus et de vos documents relatifs à la mobilisation.
 - Consultez le Guide de planification de réunions et d'activités accessibles (en anglais seulement) et le Guide de planification de réunions et d'événements en ligne accessibles.

■ Questions générales de réflexion pour la mobilisation du public et du personnel interne

Cherchez à établir des relations durables avec divers groupes et personnes dans le cadre de votre processus de mobilisation communautaire.

- 1. Quelles relations avez-vous établies jusqu'à présent?** Avec qui d'autre pouvez-vous entrer en contact au cours de la prochaine étape de votre travail?
 - Envisagez de travailler avec votre réseau existant pour nouer de nouvelles relations et élargir votre réseau.
- 2. Quel rôle votre comité consultatif sur l'accessibilité jouera-t-il dans la mobilisation communautaire?**
 - Envisagez d'impliquer les membres existants afin de connaître leur point de vue et d'élargir la portée de votre mobilisation.
- 3. Comment communiquerez-vous à la communauté l'état d'avancement de vos travaux en matière d'accessibilité?**
 - Les sites Web, les événements communautaires, les bulletins d'information, les médias sociaux, les communiqués et les rapports annuels sont autant de possibilités qui s'offrent à vous. Nous vous encourageons à collaborer avec votre comité consultatif sur l'accessibilité afin d'étudier les meilleurs moyens de communiquer dans le contexte dans lequel s'inscrit votre organisation.
- 4. Si vous avez élaboré un plan commun avec une autre OPVR, organiserez-vous un processus de mobilisation communautaire commun?**
- 5. Qui, au sein de votre organisation, devrait contribuer et participer à l'élaboration des idées et des points de vue?**
 - Réfléchissez aux domaines et aux mesures prioritaires de votre plan, ainsi qu'aux connaissances spécialisées qui pourraient contribuer à l'élaboration de votre plan. Quelles sont les fonctions de votre organisation (p. ex., postes ou unités opérationnelles) qui pourraient contribuer à l'élaboration de votre plan? Pensez à impliquer des membres de la haute direction (p. ex., conseil d'administration, conseillers et conseillères, leadership exécutif ou cadres de niveau supérieur, responsables de la coordination en cas d'urgence, principaux responsables administratifs), des membres du personnel de divers secteurs d'activité (p. ex., politiques, travaux publics, ressources humaines, etc.) et des bénévoles et stagiaires internes.

- 6. Exemples de questions à poser.** Les questions peuvent être différentes si l'on s'adresse au public ou si l'on s'adresse au personnel et à la direction de l'organisation.
- Quels sont les obstacles auxquels les gens sont confrontés?
 - Quelles sont leurs priorités actuelles en matière d'accessibilité?
 - Qu'est-ce qui a changé depuis le premier plan d'accessibilité?
 - Pouvez-vous partager certaines des réussites?
 - Quels changements doivent être apportés aux politiques, programmes, services, procédures, règlements, etc. de l'organisation pour améliorer l'accessibilité?
 - Quelles sont les priorités actuelles de l'organisation en matière d'accessibilité? Quelles sont les possibilités d'aligner les engagements du plan d'accessibilité sur les autres plans d'activité de l'organisation? Quels changements pourraient être apportés aux politiques, procédures, règlements, etc. pour améliorer l'accessibilité?



Pensez à des méthodes pour consulter plus particulièrement les personnes en situation de handicap au sein de votre organisation. Chaque personne apporte son point de vue en fonction de son rôle dans l'organisation, mais les personnes en situation de handicap de votre organisation peuvent offrir un point de vue unique sur les obstacles et les mesures à prendre pour y remédier dans votre plan d'accessibilité.